



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vétérinaire : crise démographique

Question écrite n° 25543

Texte de la question

Mme Sonia Krimi attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la baisse inquiétante du nombre de vétérinaire dans les territoires ruraux. L'élevage est un secteur stratégique de l'agriculture française, un atout et une fierté pour la France. De nombreuses problématiques traversent le secteur : niveau de vie, risque sanitaire, financement, installation des jeunes agriculteurs, accaparement des terres. La crise des vocations et le vieillissement dans le métier de vétérinaire en est une. Les vétérinaires jouent un rôle fondamental aux cotés des agriculteurs. La qualité des élevages dépend aussi de leur proximité. Le métier de vétérinaire fait face à une crise démographique. Des déserts vétérinaires font leur apparition. Elle lui demande quelles mesures pourraient être mise en œuvre pour renforcer l'attractivité du métier de vétérinaire rural.

Texte de la réponse

La densité de vétérinaires en milieu rural est un sujet que le ministère de l'agriculture et de l'alimentation suit avec une vigilance particulière, tant elle est déterminante dans le dispositif de sécurité sanitaire, pour la santé animale et la santé publique. C'est pourquoi depuis 2017, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation s'est engagé auprès de la profession agricole et de la profession vétérinaire dans une feuille de route pour le maintien des vétérinaires ruraux en productions animales, pour anticiper les évolutions démographiques du monde vétérinaire et assurer ainsi un maillage vétérinaire suffisant pour la santé animale et la santé publique. Pour construire une feuille de route, les professions agricoles et vétérinaires, accompagnées par l'État, ont identifié ensemble 33 actions à conduire, réunies en 8 axes stratégiques. Ces axes et actions sont pilotés depuis par des partenaires concernés par cette problématique en territoire rural (monde vétérinaire, professionnels de l'élevage, administration de l'État). Plusieurs actions ont pu d'ores et déjà être lancées. Il en est ainsi de la publication annuelle, par le conseil national de l'ordre des vétérinaires, d'un atlas démographique de la profession vétérinaire sur le territoire national. En 5ème année d'école vétérinaire, des stages tutorés de 18 semaines avec un co-partenariat écoles vétérinaires-cabinet vétérinaire ont été mis en place. Ces stages tutorés ont vocation à orienter les étudiants vétérinaires vers les productions animales. À ce jour, environ 80 étudiants ont pu en bénéficier avec un financement du ministère chargé de l'agriculture et 95 % d'entre eux ont fait le choix d'exercer, à l'issue de leurs études, en productions animales. Les réflexions se poursuivent actuellement autour de deux autres leviers d'action : - pour maintenir l'offre vétérinaire de proximité, les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer dans l'attractivité et le dynamisme des territoires agricoles, comme cela a été souligné lors de la journée nationale vétérinaire du 7 février 2019. Le rapport du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux sur les retours d'expérience d'installation et de maintien d'exercice vétérinaire dans plusieurs pays européens qui vient d'être remis est riche d'enseignements. Les recommandations de cette mission sont en cours d'étude. Par ailleurs la mise en place de mesures incitatives visant à encourager et maintenir l'installation des vétérinaires en zone rurale a été inscrite dans l'« agenda rural » porté par la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ; - la pérennisation de la relation éleveurs/vétérinaires et la sécurisation du financement des vétérinaires pourrait passer par une forme de contractualisation : des discussions sont en cours entre les organisations professionnelles agricoles et

vétérinaires, notamment pour le partage des données sanitaires. Dans le but de faciliter l'intervention et de consacrer la relation partenariale entre éleveurs et vétérinaires, des initiatives locales ont vu le jour, avec par exemple une charte de bonnes pratiques. D'autres pistes sont à l'étude, comme la téléconsultation, en particulier dans des zones reculées, ou la délégation d'actes vétérinaires à des non vétérinaires, mais qui devront obligatoirement passer par des adaptations législatives.

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Krimi](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25543

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2019](#), page 11259

Réponse publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3513